



MINISTÈRE DU TOURISME

Direction de la Réglementation
du Développement et de la Qualité



MOUSSANADA
SIYAHA

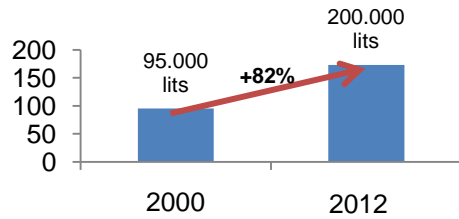
Présentation du mécanisme d'appui aux Entreprises Touristiques

www.tourisme.gov.ma

CONSTAT



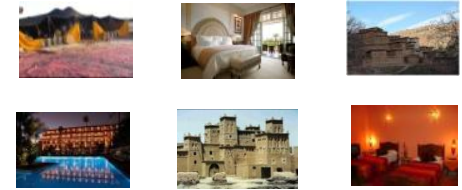
Une forte évolution de l'offre



Forte augmentation du nombre de lit classés



Arrivée de marques internationales

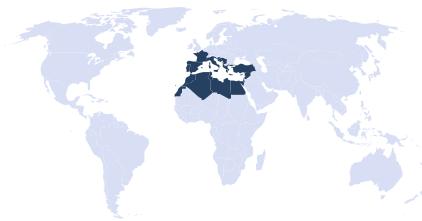


Des concepts de plus en plus diversifiés

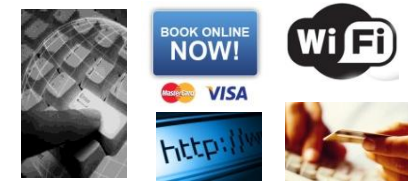
Une forte évolution de l'environnement



Des clients de plus en plus informés, de plus en plus exigeants



Concurrence accrue, notamment dans le pourtour méditerranéen



Une forte évolution technologique durant les 10 dernières années



ENJEUX DE COMPÉTITIVITÉ



MOUSSANADA SIYAHA

Objet de « Moussanada Siyaha »

Le programme « Moussanada Siyaha » vise à accompagner les PME touristiques en phase de modernisation ou de restructuration, par le biais de subventions pour l'achat d'expertise technique (prestations, études, consultations ...etc.), et/ou la mise en place de systèmes d'information ou de labellisation.

Doté d'une enveloppe de 420 millions de Dhs, à horizon 2020, « Moussanada Siyaha » est le fruit d'un partenariat entre :



Ministère du
Tourisme



Ministère de l'Economie et
des Finances



« Moussanada Siyaha » aspire l'accompagnement d'environ 600 entreprises touristiques à l'horizon 2020.

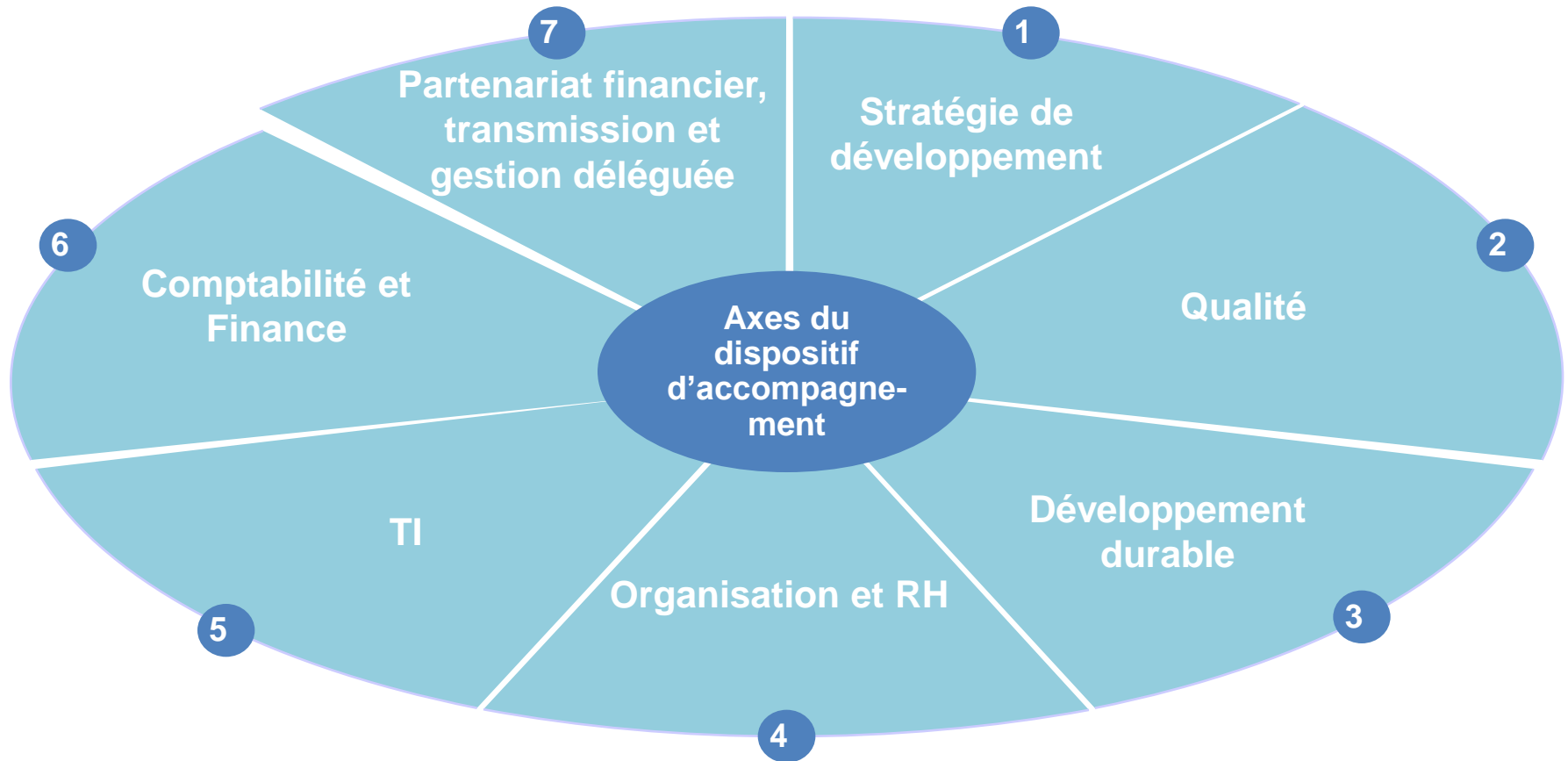
1. Métiers concernés



2. Critères d'éligibilité

- PME ayant un CA HT annuel ≤ 175 MDH;
- PME ayant minimum 2 ans d'existence, 1 an dans le cas d'un groupement ;
- PME non adossée à un groupe / chaîne internationale ;
- PME inscrite au RC et en situation régulière vis-à-vis du fisc et de la CNSS;
- Groupement intra ou inter métier, PME intégrées .

NB : Les PME en cours de régularisation vis-à-vis du fisc et de la CNSS pourront bénéficier d'une dérogation (sur présentation de pièces justificatives).



Catalogue des prestations de services financiers

Axe

Mesure d'accompagnement

Stratégie de développement

- 1 Définition et mise en œuvre d'une stratégie de développement
- 2 Définition et mise en œuvre d'une stratégie collective
- 3 Préparation d'un projet d'investissement pour bénéficiaire d'Imtiaz

Qualité

- 4 Accompagnement à la certification selon la norme (ISO 9001 V2008, ISO 22000 V2005, ISO 14001 V2004)
- 5 Audit pour l'obtention du label RSE de la CGEM

Développement durable

- 6 Accompagnement pour l'obtention d'une labellisation/certification en développement durable
- 7 Accompagnement pour l'intégration de la bonne gestion environnementale dans les établissements d'hébergement touristiques
- 8 Réalisation des audits énergétiques

Organisation et RH

- 9 Optimisation de l'organisation
- 10 Réorganisation de la fonction RH

Catalogue des prestations de services financiers

Axe

Mesure d'accompagnement

Technologies de l'information

- 11 Diagnostic SI
- 12 Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le choix d'un système d'information
- 13 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un système d'information
- 14 Intégration SI

Comptabilité et Finance

- 15 Montage de dossier de financement
- 16 Réorganisation de la comptabilité générale
- 17 Mise en place d'un système de comptabilité analytique
- 18 Amélioration de la gestion de la trésorerie

Partenariat financier, transmission et gestion déléguée

- 19 Assistance technique pour la recherche de partenaire financier
- 20 Assistance technique pour la recherche de repreneur
- 21 Assistance technique pour la recherche de gestionnaire

Les PME éligibles peuvent bénéficier dans le cadre du programme « Moussanada Siyaha » de deux options d'accompagnement

Option 1 Actions individuelles

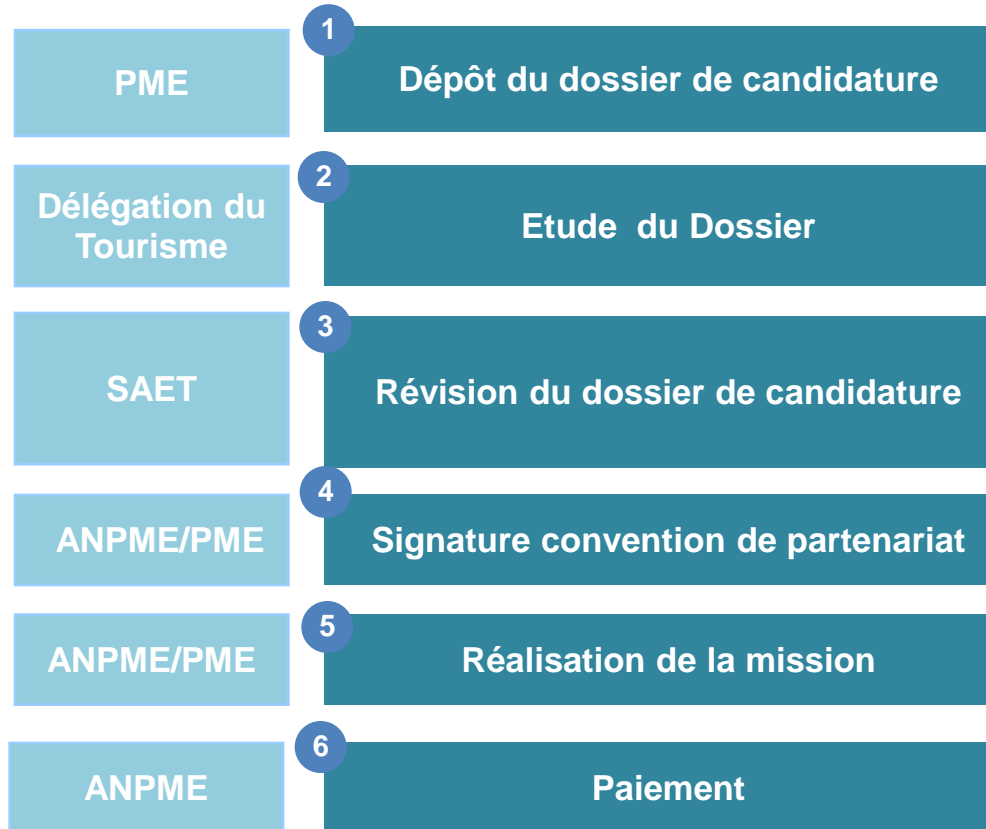
- Une ou plusieurs actions d'accompagnement non planifiée(s) initialement;
- 60% Max. du coût TTC des prestations de services, réalisées par des prestataires locaux, 80% Max. du coût TTC des prestations de services internationales non disponibles localement ;
- Plafond de 1 MDH par entreprise;

Option 2 Plan de progrès

- Plusieurs actions d'accompagnement planifiées dans le cadre d'un Plan de Progrès (min. 3 actions) dans le but d'atteindre des objectifs de croissance et d'amélioration des performances, préalablement définis par l'entreprise.
- 70% Max. du coût TTC des prestations de services, réalisées par des prestataires locaux, 80% Max. du coût TTC des prestations de services internationales non disponibles localement ;
- Plafond de 1 MDH par plan de progrès et par entreprise, comprenant, le cas échéant, le montant engagé des actions non planifiées.

N.B: Cas d'acquisition de SI

70% Max. du coût d'acquisition TTC des systèmes d'information en mode propriétaire et/ou locataire, y compris les investissements matériels et en infrastructure informatique interne et ce, dans la limite de 400 KDH.



Tout au long de la phase pilote, le SAET représentera le seul point d'entrée aux PME et ce pour faciliter et accélérer le traitement des dossiers.

- Le formulaire de candidature, à télécharger;
- Une attestation du chiffre d'affaires du dernier exercice clos délivrée par les Services des Impôts (original ou copie certifiée conforme) ;
- Une attestation fiscale de moins d'un an (originale ou sa copie certifiée conforme), certifiant que la société est en situation fiscale régulière et une attestation de la CNSS;
- Un Certificat d'immatriculation au registre du commerce (originale ou sa copie certifiée conforme);
- Le bilan du dernier et le CPC du dernier exercice clos;
- La fiche d'évaluation du bénéficiaire.

Service Appui aux Entreprises Touristiques Ministère du Tourisme

E-mail : appui@tourisme.gov.ma

Tél. : +212 (0) 5 37 57 78 46

Fax : +212 (0) 5 37 57 78 47

Merci de Votre Attention.



MINISTÈRE DU TOURISME

Direction de la Réglementation
du Développement et de la Qualité

